

JOURNALIÈRES OU JOURNALIERS (saison estivale 2017)

LA FONCTION :

Les attributions principales et habituelles consistent à accomplir diverses tâches manuelles simples et usuelles concernant les activités du service pour l'entretien des infrastructures municipales (parcs, voirie, construction, entretien ménager, signalisation, etc.).

PROFIL RECHERCHÉ :

Vous êtes titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) et/ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) pertinent à l'emploi, ou vous détenez une équivalence reconnue par les instances gouvernementales (AENS).

Vous détenez :

- Carte de santé et sécurité sur les chantiers de construction;
- Permis de conduire classe 5 valide;
- Permis de conduire de classe 3 valide avec les mentions FM constitue un atout.

De plus :

Vous êtes reconnu pour vos habiletés manuelles, votre polyvalence, votre sens de l'initiative et des responsabilités. Vous appréciez le travail en équipe et vous aimez travailler à l'extérieur.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Pour ces postes saisonniers d'une durée approximative de six (6) mois, le taux horaire est de 17,47 \$, selon un horaire hebdomadaire de 40 heures. Augmentation salariale aux 2080 heures jusqu'à un taux horaire maximal de 24,96 \$.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Visitez la section « Emplois » de notre site Internet d'ici le **11 juin 2017**.

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.